Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_170-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-170

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :

Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

PROLONGATION DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

M. Marc BIGOT, Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Prolonger la convention « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation du territoire afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme et de permettre aux équipes élues en 2026 de travailler sur un renouvellement plus complet de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 21 mars 2023 entre l'Etat, la Région Bretagne, Concarneau Cornouaille Agglomération, Trégunc, Rosporden, Pont-Aven et Concarneau, pour une durée initiale de 3 années.
Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- l'Opération de Revitalisation des Territoires, dispositif définit par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat,
- le programme Petites Ville de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme et de permettre aux

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_170-DE

équipes élues en 2026 de travailler sur un renouvellement plus complet de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction ministérielle transmise aux Préfets de Région.
Le volet portant sur l'Opération de Revitalisation du Territoire, notamment les droits et effets décrits à l'article 9, fait quant à lui l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2027.

ANNEXE :
Avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**

- Approuve l'avenant n°1 à la convention Petites Villes de Demain,
- Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document en lien avec cette affaire.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU